

## **INFORMATIONS DE RENTREE 2018/2019**

### Horaires et jours de classe :

- Les jours de classe sont : le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi.
- Les horaires de l'école sont : 9h00-12h00 et 14h00-16h30, et le mercredi matin de 9h00 à 12h00, Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) auront lieu le mercredi de 11h00 à 12h00 pour les élèves inscrits. Cependant, les familles souhaitant récupérer leur enfant à 11h00 le signaleront sur la fiche APC.  
Le portail ouvre 10 minutes avant l'entrée des classes, soit à 8h50 le matin et 13h50 l'après-midi.
- **Le portail étant fermé pendant le temps scolaire, il est impératif d'être à l'heure.** Tout retard perturbe considérablement le travail des élèves et des enseignants.

### Sortie des classes :

- **A midi** : Elèves maternelles : sortie salle culturelle. Autres élèves sortie : hall d'entrée de l'école.
- **A 16H30 :**
- Les élèves de maternelle sont confiés à une personne majeure, responsable, et/ou désignée. Les sorties se font depuis la salle culturelle (située à côté de la cantine).
- Les élèves d'élémentaire sont accompagnés au grand portail par l'enseignant.  
A compter de 16 h 30, ils sont sous la responsabilité des parents ou du personnel municipal pour ceux qui restent en garderie.

Attention ! Après 16H30, les élèves ne seront plus autorisés à revenir en classe pour oubli de matériels ou de vêtements.

### Coopérative : la cotisation pour la coopérative scolaire est pour :

- 1 enfant : 16 €
  - 2 enfants : 28 €
  - 3 enfants : 40 €
  - 4 enfants : 52 €
- payable dès la rentrée, en liquide ou en chèque  
à l'ordre de : **coopérative scolaire**

Cette cotisation est donnée à titre indicatif.

### Les réunions de rentrée parents/enseignants auront lieu sur différents soirs :

Classe PS/MS : Lundi 10 septembre à 18H30.

Classe MS/GS : Mardi 11 septembre à 18H00.

Classe CP/CE1 : Vendredi 21 septembre à 18H00.

Classe CE1/CE2 : Lundi 24 septembre à 18H00.

Classe CE2/CM1 : Mardi 18 septembre à 18H00.

Classe CM1/CM2 : Jeudi 20 septembre à 18H00.

De plus, le directeur convie les parents (nouveaux et anciens) à une réunion collective d'ordre général le **Lundi 10 septembre à 18H00** (salle culturelle). Ordre du jour (élections, sécurité à l'école, projet d'école, règlement intérieur, fêtes,...)

Hygiène et santé. Les parents sont tenus de signaler tout problème médical (**Les médicaments sont interdits dans les cartables**). Les parents ayant un enfant souffrant d'une maladie chronique nécessitant un traitement médical devront se rapprocher au plus vite du directeur pour la mise en place d'un PAI avec le médecin scolaire.

Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leur enfant. Pensez aussi à traiter les habits et autres tissus en contact avec la tête.

Assurances : Le ministre de l'Education Nationale attire votre attention sur la nécessité d'assurer vos enfants avec une assurance individuelle et responsabilité civile. Pour les enfants assurés à la MAE, il suffit de renvoyer par vous-même le contrat que vous avez reçu chez vous dans les plus brefs délais ou de le demander à l'école.

Pour les autres enfants, merci d'amener rapidement une attestation d'assurance sur laquelle sont clairement indiquées les garanties :

-**responsabilité civile - individuelle accident** - vérifier la date de validité

**Discipline et sécurité :** L'élève doit respecter le règlement et les consignes de sécurité de l'école.

**Objets personnels :** Attention ! **Tout objet venant de la maison**, de valeur (bijoux, argent ...), les jeux (ballons, **cartes**, billes, jeux électroniques, handspinner, Rubik's cub ...) ainsi que les téléphones portables sont strictement interdits. Les seuls jeux de cour autorisés seront fournis par l'école (temps scolaire) ou la mairie (pause méridienne). Cela est également valable pour le temps de garderie.

**Relations parents/enseignants :** Les enseignants de l'école vous invitent à prendre rendez-vous avec eux pour tout problème via le cahier de liaison.

Le directeur est déchargé le mardi ainsi que 3 mercredis sur 4.

Le directeur n'est pas présent sur l'école le lundi (formateur à Montauban).

**Absences :**

**Toute absence ou retard de votre enfant doit être signalé par téléphone ou par mail le matin même à l'école et justifié par écrit sur le cahier de liaison (sur le formulaire prévu à cet effet.)**

**Goûters :** Il a été décidé en conseil d'école que les goûters seront pris en dehors des heures scolaires :

- avant 8h50 pour les enfants qui arrivent tôt. (temps ALAE)

- après 16h30 pour les goûters de l'après-midi.

Concernant les anniversaires, chaque classe organisera un goûter par mois regroupant les élèves concernés.

Dans le règlement intérieur, il est par ailleurs mentionné que les **chewing gums** et les **sucettes** sont strictement **interdits à l'école et à la garderie.**

**Sieste** des élèves de Petite Section : accueil des élèves à 13 h 20 (entrée par le grand portail).

**Tenue vestimentaire :** L'école étant un lieu de travail, une tenue correcte, décente et adaptée est exigée.

**RAPPEL : Pensez à bien noter le nom de votre enfant sur tous les vêtements.** Tous les vêtements sont ramassés quotidiennement et mis dans une caisse dans le hall d'entrée de l'école si votre enfant les a oubliés. A chaque période de vacances, les vêtements non récupérés sont apportés à l'association « Le relais ».

**Fiches de renseignements :**

Vous voudrez bien compléter et/ou corriger en rouge cette fiche, signer et dater les autorisations et nous la retourner le plus rapidement possible. Au cours de l'année, tout changement de situation devra être signalé.

**Elections des parents d'élèves :** Elles se dérouleront le **vendredi 12 octobre 2018.**

Les conseils d'école auront lieu **le jeudi 8 novembre 2018, lundi 18 février 2019 et Mardi 25 juin 2019 à 18H00.**

**Dates des vacances :**

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : vendredi 19 octobre 2018

Reprise des cours : lundi 05 novembre 2018

Vacances de Noël

Fin des cours : vendredi 21 décembre 2018

Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019

Vacances d'hiver

Fin des cours : vendredi 22 février 2019

Reprise des cours : lundi 11 mars 2019

Vacances de printemps

Fin des cours : vendredi 19 avril 2019

Reprise des cours : lundi 6 mai 2019

Pont de l'Ascension

Vendredi 31 mai 2019

Vacances d'été

Fin des cours : vendredi 5 juillet 2019

**Quelques dates à retenir:** Passage du **photographe** : jeudi 29 novembre 2018

**Loto** : vendredi 15 février 2019

**Carnaval** : vendredi 05 avril 2019 (report le 12 avril)

Signature des parents :